

OBTENTION de la 3^{ème} fleur



Romilly s'est vu décerner par le Département de l'Eure et la Région Normandie une 3^{ème} fleur des Villes et Villages fleuris. Ce label vise à récompenser les initiatives environnementales des communes via le fleurissement, la végétalisation et la participation citoyenne.

Ont été relevé comme remarquables à Romilly : l'enherbement du cimetière, le verger communal, le jardin-forêt, la palette végétale utilisée, ainsi que les ateliers pédagogiques autour du vivant. Une belle récompense pour le travail fourni par l'équipe technique.